

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 mars 2016**

Objet : Offre de référence FTTH

L'an deux mille seize, le onze mars à dix heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Patier)
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Hélène FAIVRE
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Simonet)
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian PRADAYROL
Mr Eric CORREIA
Mr Alain LAGARDE

Conseillère régionale ALPC
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Président Agglo Grand Guéret
Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Conseiller Régional ALPC
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Au terme de ses Décisions n° 2009-1106 du 22 décembre 2009 et n° 2010-1312 du 14 décembre 2010, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a prévu qu'un Opérateur d'Immeuble (DORSAL) doit offrir aux autres Opérateurs FTTH un accès aux lignes qu'il a déployées en un point de mutualisation, sous forme passive, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires .

Dans le cadre de la construction de prises FTTH dans le SDAN-Pilote, le syndicat mixte Dorsal se doit donc de publier une offre de référence FTTH décrivant les conditions dans lesquelles il :

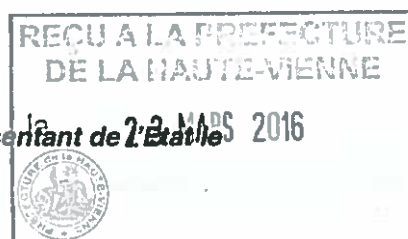
- offre, au niveau du Point de Mutualisation, un accès aux Lignes permettant de participer au cofinancement de celles-ci, tant *ab initio* qu'*a posteriori* ;
- met à disposition des Opérateurs FTTH un accès passif à la Ligne, en location
- propose une offre d'hébergement d'équipements passifs et actifs au Point de Mutualisation

L'offre de référence FTTH de Dorsal, pour la phase dite Sdan-Pilote, est jointe en annexe.

Les délégués du comité syndical, après avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- d'autoriser la publication de l'offre de référence FTTH ci-annexée, en vue des travaux réalisés par le Syndicat,
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST



Certifié transmis au représentant de l'Etat
Publié par affichage le :